

Source : https://www.rtb.be/info/monde/detail_climat-l-australie-en-avance-sur-ses-objectifs-lies-a-l-accord-de-paris?id=10140129

Téléchargement 13 02 2019

Climat: l'Australie en avance sur ses objectifs liés à l'Accord de Paris

RTBF avec Agences

Publié le vendredi 08 février 2019

L'Australie pourrait atteindre cinq ans plus tôt que prévu les objectifs fixés par [l'accord de Paris sur le climat](#), d'après une étude de l'université nationale australienne (ANU).

50% d'électricité renouvelable dans les prochaines années

L'implantation de sources d'énergies renouvelables par habitant se fait à un rythme plus élevé que n'importe où ailleurs, y compris en Chine, au Japon, aux Etats-Unis et dans l'Union européenne.

L'Australie est en bonne voie pour atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre, fixés lors de la COP21 à Paris, en 2025 au lieu de 2030 comme prévu initialement.

"Le nombre de nouvelles sources d'énergies renouvelables en Australie a fortement augmenté l'an dernier en comparaison avec d'autres puissances économiques et nous prévoyons que cette tendance se poursuive cette année et au-delà", a indiqué le professeur Andrew Blakers, qui a mené l'étude à la faculté d'ingénierie de l'ANU. *"L'Australie est en passe d'atteindre 50% d'électricité renouvelable en 2024 et 100% en 2032".*

Des décisions fortes contre l'industrie minière

Un tribunal australien a par ailleurs rendu vendredi une décision potentiellement lourde de conséquences pour l'industrie minière en invoquant le réchauffement climatique et l'Accord de Paris pour rejeter un projet de mine de charbon.

Le tribunal des affaires foncières et environnementales de l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud, dans l'ouest de l'Australie, a estimé que le projet de mine de charbon à ciel ouvert de Rocky Hill, situé à Gloucester, à 220 km au nord de Sydney, intervenait *"au mauvais endroit, au mauvais moment"*.

La décision rendue par le juge Brian Preston se distingue en particulier par le fait qu'elle ne s'appuie pas seulement sur les études d'impact local du projet de la société Gloucester Resources, mais aussi sur les répercussions secondaires en termes de réchauffement climatique liées à l'utilisation du charbon.

"Au mauvais endroit parce qu'une mine de charbon à ciel ouvert dans ce paysage spectaculaire et culturel (...) aura des impacts importants en termes visuel, social et en termes d'aménagements", peut-on lire dans la décision. *"Au mauvais moment parce que les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la mine de charbon et des produits du charbon accroîtront les concentrations mondiales de GES au*

moment où ce qui est nécessaire et urgent, pour atteindre les objectifs climatiques qui ont été agréés, est une baisse rapide et profonde des émissions de GES", écrit le juge.

"Il faut éviter ces conséquences graves. Le projet doit être refusé", poursuit-il. "Toutes les ressources naturelles ne doivent pas nécessairement être exploitées."

Un jugement référence

La décision invoque à de multiples reprises l'Accord de Paris sur le climat et la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, et des climatologues avaient été appelés à témoigner. Ainsi le chercheur Will Steffen a-t-il rappelé au tribunal que la température moyenne de surface avait augmenté en Australie d'un degré au cours du dernier siècle.

Les organisations environnementales avaient fait du dossier de la mine de Rocky Hill un "*jugement de référence*" pour le droit australien en espérant qu'il constituerait un précédent. L'Australie est un des premiers producteurs de charbon au monde, et son premier exportateur, alimentant les centrales électriques de Chine, d'Inde, de Corée du Sud ou encore du Japon.